

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES



Le SDIS compte parmi ses effectifs des spécialistes de l'intervention en milieu hostile :



• **L'équipe nautique** intervient pour le secours et la recherche de victimes en surface ou sous l'eau.



• Les maîtres-chiens de **l'équipe cynotechnique** participent à la recherche de personnes disparues ou ensevelies.



• **L'équipe Sauvetage déblaiement** intervient lors d'éboulements ou d'effondrements de bâtiments.



• **Le Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP)** intervient en hauteur ou en profondeur.



• **L'équipe Exploration longue durée** intervient sur les feux de navires et parkings souterrains.



• **L'équipe NRBCe** intervient en présence de risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs.



• **La cellule drones** soutient les équipes spécialisées dans la recherche de victimes, l'évaluation des dangers et assure un retour d'expérience.

COMMENT DEVENIR SAPEUR-POMPIER ?

Devenir sapeur-pompier professionnel :

Les sapeurs-pompiers professionnels des SDIS sont des fonctionnaires territoriaux. Pour exercer cette profession, vous devez remplir certaines conditions d'aptitude médicale, réussir un concours et candidater sur les postes publiés par les SDIS de France.

Plus d'informations sur www.pompiers.fr.

Devenir sapeur-pompier volontaire :

Vous pouvez vous engager en tant que sapeur-pompier volontaire et mener en parallèle votre activité professionnelle ou vos études, si :

- vous avez plus de 16 ans,
- vous résidez ou travaillez à moins de 6 minutes d'un centre d'incendie et de secours en astreinte.
- vous êtes sportif (ve) et en bonne santé
- vous êtes disponible pour vous former et participer aux permanences opérationnelles.

**Pour plus d'informations,
contactez le Bureau Volontariat
du SDIS 44**

☎ 02 28 09 81 50

✉ volontariat@sdis44.fr



Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique

ZAC de Gesvrine | 12, rue Arago BP 4309 | 44243 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

☎ 02 28 09 81 00 | 🌐 www.sdis44.fr | 📺 @SDIS44

Conception : SDIS 44 / DIRCOM

Crédits photos : ©SDIS 44/Couverture : Matthieu Josse - Impression : Duplijet - 2021



PRÉVENIR, PROTÉGER, SECOURIR



On les surnomme les « soldats du feu », mais leurs missions ne s'arrêtent pas à la lutte contre les incendies. Les sapeurs-pompiers assurent aussi les secours d'urgence aux personnes, la prévention des risques et la protection des biens et de l'environnement, en collaboration avec les autres professionnels (SAMU, police, gendarmerie...).

Qu'ils soient professionnels ou volontaires, les sapeurs-pompiers font partie d'un même établissement public, le **Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique** (SDIS 44). Joignables 24h/24 via le centre d'appel 18/112 (le CTA*), ils assurent plus de **73 000 interventions** par an.

INTERVENTIONS



EFFECTIFS OPÉRATIONNELS



3 900 SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES
750 SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS

Le SDIS 44 est dirigé par un officier de sapeurs-pompiers professionnels, placé sous la double autorité du préfet (pour la gestion opérationnelle) et du président de son conseil d'administration (pour la gestion administrative et financière).



Contrôleur général Stéphane Morin,

Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique.



Michel Ménard,

Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique.
Président du Conseil départemental

Il réunit **92 centres** de secours répartis entre trois groupements territoriaux et rassemble près de 3 900 sapeurs-pompiers volontaires, 750 sapeurs-pompiers professionnels et 350 personnels administratifs et techniques.

Le SDIS 44 réunit une grande diversité de métiers et d'expertises : équipes spécialisées, opérateurs de centre d'appel, professionnels de santé, juristes, logisticiens, cartographes, etc.

* Centre de traitement de l'alerte

CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE CTA / CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS CODIS

Plus de **1200 appels** arrivent chaque jour au Centre de traitement de l'alerte (centre d'appel du SDIS 44) sur les numéros **18** ou **112**. Le délai d'attente moyen n'est que de **10 secondes** avant la prise en charge par l'opérateur !



Afin d'assurer une permanence téléphonique 24h/24, cinq à huit opérateurs se relaient chaque jour, sous la responsabilité de deux officiers. Les opérateurs du Centre de traitement de l'alerte sont des personnels spécialisés, formés à la gestion des appels de secours et tenus au secret professionnel.

SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

La direction du Service de santé et de secours médical (SSSM) du SDIS 44, sous l'autorité du médecin-chef départemental, compte près de 300



sapeurs-pompiers, dont 95% de volontaires.

Le SSSM participe à l'aide médicale d'urgence dans le cadre du secours aux personnes, tout en assurant le suivi de la santé et de la formation des sapeurs-pompiers.